

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 novembre 2012

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° II-334

présenté par

M. Eckert, rapporteur général au nom de la commission des finances, M. Muet et les commissaires  
membres du groupe SRC

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 57, insérer l'article suivant:**

À la première phrase du huitième alinéa de l'article L. 135 B du livre des procédures fiscales, les  
mots : « , à leur demande, » sont remplacés par les mots : « , chaque année, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement entend améliorer la mise en œuvre de la mobilisation des logements vacants dans  
les zones tendues en permettant aux collectivités d'avoir une meilleure connaissance du nombre et  
de la typologie de ceux-ci.